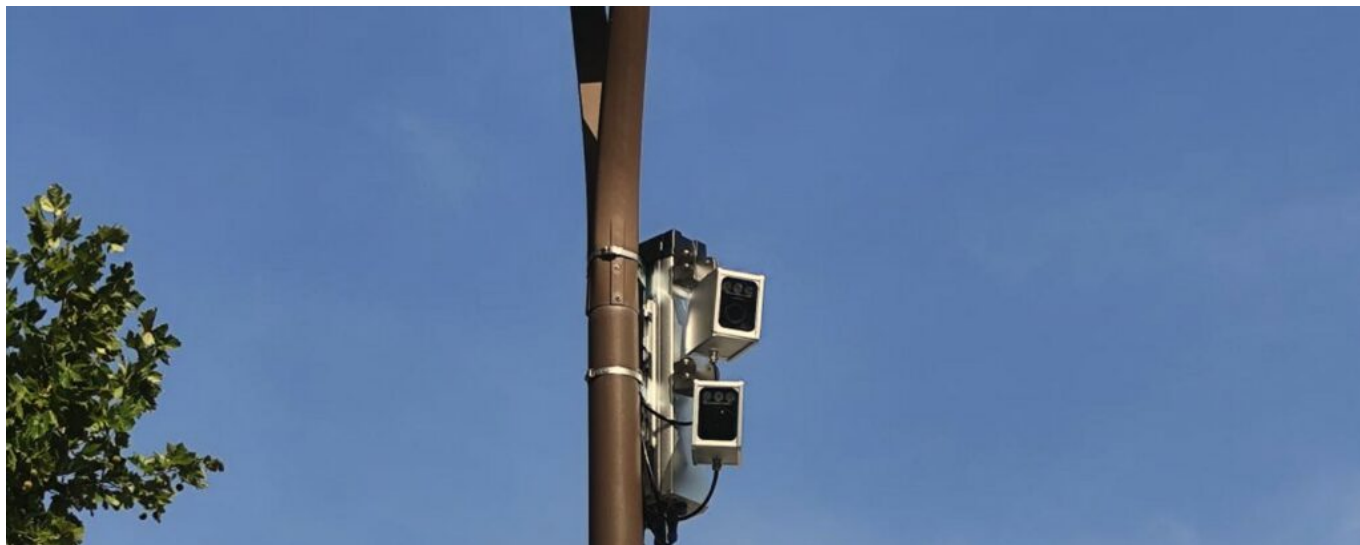


Écrit par le 5 avril 2026

# Sorgues, des caméras nomades pour traquer les dépôts sauvages



**La municipalité de [Sorgues](#) a installé des caméras qui détectent les dépôts sauvages. Huit caméras nomades ont ainsi été déployées dans des zones stratégiques de la ville afin de détecter et de dissuader les dépôts sauvages.**

Entre le 18 et le 23 juillet, plus de 70 infractions ont été filmées par les caméras, sans donner lieu à des verbalisations. Cependant, depuis le 28 juillet, les contrevenants identifiés seront passibles de poursuites avec des amendes pouvant aller de 200€ à 6 000€.

L'occasion, pour la municipalité, de rappeler que les points de collecte volontaire et les conteneurs enterrés ne sont pas des déchetteries et que lorsqu'une personne dépose des déchets à leurs pieds, il s'agit bien d'une infraction.

La mise en place de caméras nomades contribue au respect du travail des agents en charge de la collecte, de la propreté des quartiers, de l'environnement et du coût du service public.

## Dans le détail

Doté d'un détecteur nomade et d'une interface intuitive, le dispositif repère les dépôts d'ordures et permet aux agents habilités de constater les incivilités puis de mettre en place des procédures administratives. Cependant, les données recueillies ne sont pas divulguées à des tiers sans autorisation légale.

Ecrit par le 5 avril 2026



5 avril 2026 |



Ecrit par le 5 avril 2026

Copyright Ville de Sorgues Communication